



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
2 avril 2018
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2018
4-8 juin 2018, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Malawi
(2019-2023)**

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Considérations générales | 2 |
| II. Priorités du programme et partenariats | 5 |
| III. Administration du programme et gestion des risques..... | 10 |
| IV. Suivi et évaluation..... | 11 |
| Annexe | |
| Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Malawi (2019-2023) | 12 |



I. Considérations générales

1. Le Malawi est classé parmi les pays les moins avancés ; près de 70 % de ses 17 millions d'habitants vivent avec moins de 1,90 dollar par jour, et la pauvreté est concentrée dans les zones rurales où vivent 95 % des pauvres¹. Les inégalités se creusent: le coefficient de Gini est passé de 0,339 à 0,461 entre 2005 et 2017², et la part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale est tombée de 10,1 % en 2005 à 5,5 % en 2012. Bien que le Malawi soit généralement paisible, il se classe 170^e sur 188 pays selon l'Indice de développement humain avec une note de 0,476, bien en deçà de la moyenne des pays subsahariens (0,523)³. Les inégalités entre les sexes sont prononcées (avec un Indice d'inégalité entre les sexes de 0,614)⁴ principalement en raison des normes sociales négatives et des pratiques discriminatoires, qui se traduisent par de faibles taux de représentation des femmes dans les instances politiques et économiques (93 % des femmes exercent un travail non rémunéré, contre 79 % des hommes)⁵.

2. Les processus d'élaboration de politiques et d'établissement du budget n'intègrent pas d'analyse des disparités entre les sexes. À cette lacune s'ajoute le non-respect des politiques et des lois en faveur de l'égalité qui entrave l'accès des ménages dirigés par une femme au crédit, aux subventions pour l'achat d'engrais et aux services de vulgarisation⁶. Les progrès économiques ont été inégaux⁷. L'économie n'a progressé que de 3 % en 2015 et de 2,8 % en 2016, notamment en raison de phénomènes météorologiques qui ont nui à la productivité du secteur agricole, mais une croissance de 4,4 % est prévue en 2017⁸. Avec 86 % des habitants dépendant de l'agriculture de subsistance, l'économie demeure peu diversifiée ; le secteur manufacturier contribuant pour moins de 10 % au produit intérieur brut (PIB)⁹. En 2016, le taux de chômage s'établissait à 6,74 %, mais était plus élevé pour les femmes (7,1 %) et les jeunes (9,15 %)¹⁰. Bien que 81 % de la population travaillent¹¹, les possibilités d'emplois dans le secteur structuré de l'économie sont limitées. Chaque année, environ 130 000 jeunes arrivent sur le marché du travail, alors que le secteur structuré ne compte que 30 000 emplois¹² ; une situation qui peut engendrer des tensions sociales.

3. L'accès limité aux ressources financières, la corruption et le manque de fiabilité des systèmes d'approvisionnement en eau et en électricité sont les principaux obstacles entravant le développement du secteur privé et l'investissement¹³. Le secteur privé présente une structure dualiste avec, d'une part, un petit nombre de grandes sociétés généralement sous contrôle étranger qui opèrent principalement dans le secteur agricole et n'apportent que peu de valeur ajoutée au pays et, d'autre part, de nombreuses micro- et petites entreprises, principalement dans le secteur non

¹ Évaluation de la pauvreté, Banque mondiale, 2017

² Malawi, profil de pays ; <http://www.sdindex.org/> ; page consultée le 12/12/2017.

³ PNUD, Rapport sur le développement humain 2016.

⁴ Ibid.

⁵ PNUD, Rapport sur le développement humain en Afrique 2016.

⁶ PNUD, Rapport régional sur le développement humain 2015

⁷ Banque mondiale, « From Falling Behind to Catching Up, Country Economic Memorandum for Malawi », 2017.

⁸ Les prévisions établies par la Banque mondiale figurent dans le 2017 Malawi Economic monitor.

⁹ Annual Economic Review, 2016, Gouvernement du Malawi.

¹⁰ Banque mondiale ; <http://www.theglobaleconomy.com/Malawi> ; page consultée le 12/12/2017.

¹¹ 2016. http://www.theglobaleconomy.com/Malawi/Labor_force_participation/

¹² Danish Trade Union Council for International Development Cooperation, Malawi – Labour Market Profile 2014. www.ulandssektretariatet.dk/site/default/files/uploads/public/PDF/LMP/Imp-malawi-2014-final-version-pdf.

¹³ Enterprise Survey, Banque mondiale, 2010 et 2014.

structuré de l'économie (les moyennes entreprises faisant défaut). Le Malawi est extrêmement vulnérable face aux effets des changements climatiques, dont les coûts étaient estimés à 994 millions de dollars en 2015-2016 (14 % du PIB)¹⁴. Du fait des chocs récurrents auquel le pays est soumis, les investissements visant à briser le cycle de la pauvreté multidimensionnelle et à bâtir des sociétés plus résilientes doivent être utilisés à d'autres fins. En 2015-2016, près de la moitié de la population a dû recevoir une aide humanitaire à la suite des inondations et des sécheresses qui ont frappé le pays.

4. Plus de la moitié des 28 districts est exposée à des catastrophes, une situation exacerbée par le manque de dispositifs d'alerte rapide, leur faible niveau de préparation, l'insuffisance de capacités de relèvement, la faiblesse des institutions locales et leur niveau de dépendance trop élevé à l'égard des ressources naturelles pour subvenir aux besoins des habitants et assurer l'approvisionnement en énergie (88 % des besoins énergétiques des ménages sont couverts par la biomasse)¹⁵. Compte tenu de leur accès inégal aux ressources et de leur faible participation à la prise de décision, les femmes sont extrêmement vulnérables face aux effets des changements climatiques¹⁶. Les déficits structurels en matière d'accès à l'électricité, notamment les coupures de courant fréquentes et le fait que seuls 10 % des habitants du pays et moins de 2 % de la population rurale soient connectés au réseau¹⁷, intensifient la déforestation et compromettent la croissance des entreprises.

5. La stratégie de croissance et de développement du Malawi (2017-2022), qui intègre les objectifs de développement durable, a pour objet d'accélérer la transition vers une nation productive, compétitive et résiliente. Elle comporte cinq domaines prioritaires : a) l'agriculture, la mise en valeur des ressources en eau et les changements climatiques ; b) l'éducation et la formation professionnelle ; c) l'énergie, l'industrie et le développement du tourisme ; d) l'infrastructure en matière de transports et de technologies de l'information et de la communication ; e) la santé et la population. La paix, une bonne gouvernance, une décentralisation efficace et la prise en compte de la problématique femmes-hommes sont des facteurs déterminants. Le Malawi n'a atteint que quatre des huit objectifs du Millénaire pour le développement, et la transition vers les objectifs de développement durable nécessitera une coordination accrue et une planification et une exécution des activités fondées sur des données factuelles. En 2017, une commission nationale de planification a été créée pour assurer la planification et le suivi des activités.

6. Le Malawi a ratifié la plupart des conventions et traités internationaux de défense des droits de l'homme et renforcé ses cadres juridique et politique à cet égard. Il a fait l'objet de deux cycles d'Examen périodique universel (en 2010 et en 2015). Bien que toutes les formes de discrimination soient interdites par la loi, les personnes atteintes d'albinisme, les femmes, les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres et les intersexués (LGBTI), entre autres, continuent d'être la cible d'actes hostiles portant atteinte à leur liberté, notamment en matière d'accès aux services¹⁸.

¹⁴ PNUD, Union européenne et Banque mondiale, « Malawi 2015 floods post-disaster needs assessment report » et « Malawi Drought: Post-Disaster Needs Assessment, 2016 ».

¹⁵ Stockholm Environment Institute, « Energy Biomass Access and Biomass Resource Transitions in Malawi », 2013.

¹⁶ University de Leeds, London School of Economics, Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment, « Gender, Agriculture and Climate Change in Malawi », 2016.

¹⁷ Sustainable Energy for All Country Report: Malawi, 2016.

¹⁸ Amnesty International, « We are not animals to be hunted or sold: violence and discrimination against people with albinism in Malawi » (AFR 36/4126/2016), Londres, 2016 ; Joint Malawi Civil Society Organizations Shadow Report to the Committee on the Elimination of Discrimination Against Women, 2015 ; Mujuzi, Jamil. (2011), Discrimination against homosexuals

L'accès à la justice demeure difficile car les politiques sont peu appliquées, les capacités institutionnelles sont déficientes et les mécanismes judiciaires informels ne fonctionnent pas correctement, provoquant un encombrement des tribunaux et des prisons.

7. La mauvaise gouvernance contribue à l'inefficacité des services publics, au manque de transparence, à l'impunité, à la fragilité de l'état de droit et à la faible représentation des pauvres et des groupes défavorisés dans la prise de décision¹⁹. La corruption continue de poser problème, le Malawi se classant 120^e sur 176 pays selon l'Indice de perception de la corruption²⁰. Le principe de responsabilité est peu respecté, comme en témoigne l'impuissance des citoyens et la faiblesse des institutions de contrôle. Les cadres législatif et politique du pays sont solides, mais les mesures et la réglementation adoptées demeurent peu appliquées en raison du manque de coordination institutionnelle, des contraintes pesant sur le financement du secteur public et des faibles incitations à la bonne performance. Il est également nécessaires de remédier aux lacunes en matière de compétences et aptitudes nécessaires à la formulation de politiques et de programmes fondés sur des données factuelles, au manque de données ventilées et au décalage entre l'utilisation des données et la formulation et l'application des politiques²¹.

8. Procéder à une décentralisation efficace, en favorisant une gouvernance mieux adaptée aux besoins des citoyens et en veillant à la responsabilisation sociale, constitue l'une des priorités du Gouvernement et aurait des incidences sur la réalisation des objectifs de développement durable. Le pays a mis en place un cadre et des politiques de décentralisation, mais la planification, la mise en œuvre et le contrôle de l'exécution de ce processus n'ont pas encore été harmonisés aux niveaux des districts et du pays, le transfert des pouvoirs n'est pas encore totalement achevé et les conseils de districts n'impliquent pas assez la population locale dans la planification et la prestation des services. Les tensions suscitées par les inégalités et l'exclusion politique et socio-économique menacent régulièrement la paix et l'unité au Malawi. Une initiative nationale en faveur de la paix inaugurée en 2017 permettra d'établir un cadre en vue de renforcer la collaboration entre les acteurs participant aux efforts de prévention des conflits, de réagir plus efficacement et plus rapidement dès les premiers signes de conflit, et de promouvoir la paix. Des mécanismes de coordination sont nécessaires pour l'ensemble des acteurs impliqués dans les activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

9. Des évaluations (plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), tout comme celles des programmes de pays à l'état de projet, en fin de cycle et de leurs résultats) ont montré que les interventions du PNUD avaient été d'une grande utilité, contribuant au renforcement des cadres législatif et politique, notamment s'agissant du respect des obligations internationales et de l'établissement de rapports. Les activités qui ont porté sur la cohésion sociale, la réforme du système électoral et la viabilité environnementale ont donné des résultats positifs. Néanmoins, il faut appuyer l'exécution des programmes, particulièrement à l'échelon sous-national, et favoriser l'utilisation de faits et de données aux fins du développement. Il est indiqué dans l'évaluation des programmes de pays qu'il est nécessaire d'améliorer les indicateurs et la cohérence des interventions au moyen d'un cadre logique clair. Il est réaffirmé dans l'évaluation à mi-parcours que les programmes et

in Malawi: Lessons from the recent developments. *International Journal of Discrimination and the Law*. 11.

¹⁹ UNDP, National Human Development Report: Inclusive Growth in Malawi 2015.

²⁰ <https://www.transparency.org/country/MWI> ; consulté le 3 novembre 2017.

²¹ Capacity Needs Assessment on Evidence-Based Policy Coordination, Formulation and Implementation – Final Draft Report ; Gouvernement du Malawi, novembre 2017.

les projets doivent être axés sur les résultats, y compris ceux ayant trait à la problématique hommes-femmes.

10. Le PNUD a bénéficié de plusieurs partenariats, notamment avec des organismes bilatéraux et multilatéraux, des sociétés et des associations privées, des associations de la société civile et des représentants des autorités sous-nationale et nationale. Pour ce qui est de la mobilisation des ressources, le rapport moyen annuel des ressources ordinaires aux autres ressources était de 1 contre 2,48 ces cinq dernières années. Parmi les principaux partenaires du PNUD on citera le Gouvernement²², l'Union européenne, le Ministère du développement international du Royaume-Uni (DFID) et le Gouvernement norvégien. Le Programme a obtenu un financement du Fonds international de développement agricole (FIDA), de l'Agence allemande de coopération pour le développement, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat. Il envisage la possibilité de nouer de nouveaux partenariats, notamment avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAfD) et la Fondation africaine pour le développement. Les enquêtes sur les partenariats réalisées en 2015 et en 2017 ont révélé que les partenaires étaient satisfaits des activités que mène le PNUD pour harmoniser les priorités nationales, appuyer la gouvernance démocratique, réduire la pauvreté et déployer du personnel de haut niveau.

II. Priorités du programme et partenariats

11. L'objet premier du programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté, des inégalités et de la vulnérabilité aux chocs. Pour ce faire, il devra encourager l'emploi et accroître les moyens de subsistance viables pour les groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes atteintes d'albinisme, ainsi que pour les habitants de zones exposées aux risques d'inondation et de sécheresse et autres. Compte tenu de la forte dépendance du Malawi à l'égard des ressources naturelles et de la dégradation de l'environnement, le programme sera axé sur la consolidation de la résilience des groupes vulnérables aux chocs par le transfert de connaissances et de compétences leur permettant de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer les effets. La modélisation intégrée des objectifs de développement durable a révélé que l'objectif 16 était celui qui avait l'effet multiplicateur le plus important sur la réalisation de l'ensemble des objectifs²³.

12. Le programme sera largement consacré au renforcement de la gouvernance et des institutions de défense des droits de l'homme pour favoriser l'efficacité du développement et le respect du principe de responsabilité, ainsi qu'à l'amélioration de la prestation des services et de la participation des citoyens. Il s'emploiera également à appuyer les institutions de contrôle, les structures et systèmes décentralisés et les processus de collecte et d'analyse des données ventilées. Afin d'appliquer des solutions intégrées aux problèmes complexes et interconnectés associés au développement, trois catégories complémentaires ont été définies pour le nouveau programme : a) action en faveur de l'innovation économique, des entreprises inclusives, de la création d'emplois et de l'accès à des sources d'énergie renouvelables ; b) mesures d'adaptation aux changements climatiques et résilience face aux chocs ; c) gouvernance plus efficace, responsable et inclusive en faveur de la participation citoyenne, du respect des droits de l'homme, de l'état de droit, de la paix et de la démocratie. Le programme utilise une méthode fondée sur la

²² Le Gouvernement du Malawi a contribué à hauteur de 20,9 millions de dollars au budget du Système national d'identification et d'enregistrement, qui est de 50,9 millions de dollars.

²³ PNUD, Draft Integrated Sustainable Development Goal Modelling Report for Malawi, 2017.

connaissance du risque afin de préserver les acquis du Malawi en matière de développement en dépit des changements climatiques.

13. Le programme encourage la mise en œuvre de la stratégie pour la croissance et le développement du Malawi (2017-2022) et d'autres politiques et stratégies nationales clefs. Il trouve son fondement dans l'intégration des engagements et traités internationaux dans la législation nationale (y compris l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les objectifs de développement durable, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), l'Accord de Paris sur les changements climatiques et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et traités internationaux et régionaux de défense des droits de l'homme, en particulier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) et appuie ce processus. Le PNUD continuera de coopérer avec le Gouvernement à tous les niveaux pour mettre en œuvre les politiques adoptées et garantir une meilleure prise en charge des interventions, ainsi que leur viabilité, y compris par un partage des coûts accru. Il s'associera également avec des organismes bilatéraux et des représentants de la société civile, du milieu universitaire et du secteur privé pour mobiliser des ressources afin d'accroître l'efficacité des interventions. Il continuera d'exploiter les possibilités offertes par le système des Nations Unies dans sa programmation et de fournir une base opérationnelle d'appui.

Encourager l'innovation économique, les modèles d'entreprises inclusives, la création d'emplois et l'accès aux sources d'énergie renouvelables

14. Des instruments financiers novateurs comme le fonds d'incitation à l'innovation (Malawi Innovation Challenge Fund), destiné à combler l'insuffisance de moyennes entreprises dans le secteur privé, continueront de permettre d'orienter les investissements productifs vers l'agriculture, l'industrie manufacturière, l'irrigation, les services et, bientôt, le secteur des énergies renouvelables. Le fonds, qui vient en appont du secteur privé pour réaliser des objectifs prédéfinis, facilite l'innovation technologique et l'obtention de résultats prédéterminés pour les plus démunis dans la mesure où il offre un soutien financier à des projets novateurs et permet de tester leur viabilité commerciale à long terme. Des partenaires de développement comme le Ministère du développement international du Royaume-Uni et le Gouvernement norvégien ayant manifesté leur intérêt, le PNUD compte élargir ses activités en vue d'accélérer la croissance des nouvelles entreprises, les financements participatifs favorisant le développement durable des entreprises et les entreprises à vocation sociale, et l'innovation (par exemple en réduisant les risques qui pèsent sur la croissance commerciale des petites et moyennes entreprises)²⁴.

15. L'appui fourni a pour but de stimuler la création d'emplois et l'esprit d'entreprise en favorisant l'accès au capital-risque et à des services de développement et d'accélérateur d'entreprises. Il s'adressera en priorité aux jeunes et aux femmes, considérés comme des groupes novateurs et acteurs du changement en matière de développement. Le PNUD entend continuer d'appuyer le Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme et le Bureau de la normalisation, tout en s'employant à fournir un soutien direct renforcé aux petites et moyennes entreprises afin de les aider à accéder au marché national et aux marchés d'exportation par un meilleur respect des normes de qualité, de nouvelles perspectives d'emplois, de diversification économique, d'innovation et de hausse de la productivité et de la compétitivité.

²⁴ Les instruments financiers comme le Malawi Innovation Challenge Fund contribuent à résorber certains risques commerciaux dans la mesure où ils servent d'amorce à l'innovation et accélèrent la diffusion de nouveaux modèles d'entreprise ou de technologies à forte incidence sociale. La réduction des risques suscite l'intérêt des banques commerciales en activité au Malawi et ailleurs, qui ont investi dans des projets du fonds sous forme de prêts et de prises de participation.

16. Le PNUD s'attachera à combler le déficit énergétique en favorisant l'accès à l'énergie durable pour tous et secondera les efforts déployés par le Gouvernement pour créer les conditions favorables à une adoption plus rapide des sources d'énergie renouvelable, l'accent étant mis sur des miniréseaux d'énergie propre fondés sur un modèle d'entreprise durable et propices à l'entrepreneuriat social. Il s'agira avant tout d'améliorer l'approvisionnement en énergie propre des ménages pauvres peu susceptibles d'être rattachés au réseau dans les dix prochaines années ; d'encourager les mesures incitatives et les incitations commerciales favorisant l'exploitation de sources d'énergie renouvelable et l'accès à cette énergie ; d'œuvrer, dans le cadre d'un programme commun des Nations Unies, à l'adoption d'un modèle d'entreprise viable pour ce qui est de l'exploitation de l'énergie solaire dans les secteurs de la santé et de l'éducation, de créer des marchés propices à l'innovation dans le secteur privé et de faciliter le passage du secteur privé à l'énergie renouvelable par des fonds d'encouragement tenant compte des expériences passées. La coopération avec la République-Unie de Tanzanie, qui est à l'avant-garde des miniréseaux d'énergie propre dans la région, se poursuivra.

17. Le PNUD compte approfondir ses activités d'analyse et consolider les liens de coopération responsable qu'il entretient avec le secteur privé en utilisant son pouvoir fédérateur pour encourager l'investissement de capitaux privés dans le pays au service des objectifs de développement durable. Pour parvenir à une croissance sans exclusion, il s'efforcera en coopération avec la BAfD, le FIDA, la Banque mondiale et les partenaires des Nations Unies de stimuler les partenariats public-privé au moyen d'un financement mixte et en favorisant l'entrepreneuriat social.

Renforcer l'adaptation aux effets des changements climatiques et la résilience face aux chocs

18. Conformément aux priorités décrites ci-après, dans les domaines de la participation citoyenne et de la décentralisation, le PNUD tâchera tout particulièrement d'améliorer la prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans nationaux, sous-nationaux et sectoriels de développement et d'accélérer les investissements nécessaires à cet égard en privilégiant les priorités locales, les modes durables de gestion des ressources naturelles et la réactivité des institutions locales. En s'appuyant sur les liens tissés avec le FEM et le Fonds vert pour le climat et en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial et le Groupe de la Banque mondiale, le PNUD contribuera à mettre en place des systèmes d'information sur le climat et d'alerte précoce afin d'améliorer l'accès à des informations fiables et actualisés en vue d'atténuer les risques de catastrophe et de décider en connaissance de cause en ce qui concerne les moyens de subsistance, ainsi que d'orienter la planification des infrastructures et de l'urbanisme.

19. En coopération avec les départements respectivement chargés de la gestion des catastrophes, des changements climatiques et des services météorologiques, des ressources en eau et de la vulgarisation agricole, et avec le Ministère des transports et des travaux publics ainsi que les mairies et administrations de district, les interventions prioritaires auront pour objectif d'améliorer la réduction des risques de catastrophe et la préparation aux catastrophes en zone urbaine et périurbaine ainsi que la résilience des ménages face aux chocs, grâce à des solutions écologiques telles que la régénération des bassins hydrographiques. Ses activités porteront en particulier sur l'aide à apporter aux femmes et aux groupes vulnérables après un sinistre en renforçant les structures administratives et les communautés locales afin de leur permettre de mieux se préparer aux catastrophes et de mieux planifier la réduction des risques en zones rurale, urbaine et périurbaine.

20. Le PNUD compte tirer parti de l'expérience qu'il acquise avec le système national de cartes d'identité biométriques pour améliorer le registre de l'état civil et le système statistique national afin de vérifier l'efficacité sur les ménages des programmes de renforcement de la résilience et d'autres programmes similaires. Cette initiative permettra de remédier à l'absence de données et de contribuer à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, principalement en collaboration avec le Ministère des finances, de la planification économique et du développement, le Ministère des administrations locales et du développement rural et le Département de la gestion des risques de catastrophes.

21. La PNUD s'emploiera à intensifier la concertation entre les acteurs nationaux, y compris à améliorer l'accès aux sources nationales et internationales de financement de l'action climatique, comme les écotaxes locales, ce qui permettrait de financer les mesures voulues pour activer la transition du Malawi vers un modèle de développement plus conscient des risques et mieux adapté aux changements climatiques. Il entend tirer parti de chaque occasion pour mettre à profit le savoir-faire et les ressources du secteur privé en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets. Il facilitera la coopération Sud-Sud, notamment avec la Chine en ce qui concerne la gestion des risques de catastrophe et avec le Rwanda pour ce qui est des fonds de développement dans le domaine des changements climatiques.

Mettre en place une gouvernance plus efficace, plus responsable et plus inclusive pour promouvoir la participation citoyenne, le respect des droits de l'homme, l'état de droit, la paix et la démocratie

22. Fort de son mandat normatif et de son expérience au Malawi dans le domaine des droits de l'homme, le PNUD entend renforcer les capacités techniques des institutions de défense des droits de l'homme et des mécanismes de coordination à l'échelle nationale et sous-nationale. Il mettra l'accent sur l'harmonisation, l'adoption et l'application de lois et de stratégies conformes aux normes internationales. Un programme commun des Nations Unies sur les droits de l'homme rassemblera la Commission des droits de l'homme, le Bureau du médiateur et le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, d'une part, et la société civile, de l'autre, dans le cadre d'une nouvelle démarche visant à élargir les espaces de rencontre, en accordant une attention particulière à la suite donnée aux recommandations des mécanismes de l'ONU relatifs aux droits de l'homme et à la défense des droits des groupes marginalisés et vulnérables. Le PNUD s'emploiera à améliorer le suivi des rapports sur le handicap en renforçant la production, l'analyse et l'utilisation des données.

23. Grâce à des partenariats avec l'Union européenne, avec l'institut de conseil juridique ainsi qu'avec des organisations locales, le PNUD entend favoriser l'accès à la justice en cherchant à accélérer les procédures judiciaires et à les rendre plus efficaces et ouvertes grâce à des services de médiation et de conseil juridique dans les villages. L'objectif est de faire diminuer le nombre de personnes emprisonnées, notamment de femmes et d'enfants, ainsi que la durée d'incarcération et la surpopulation des cellules de garde à vue et des prisons, en réduisant le nombre d'affaires en instance de jugement. Une plus grande attention sera accordée au renforcement des capacités techniques et financières des institutions de gouvernance démocratique, ce qui passera, d'une part, par l'adoption et l'application de lois et de stratégies de transparence et de responsabilisation et, d'autre part, par un renforcement des instances de contrôle comme le Parlement et le Bureau du médiateur.

24. Le PNUD s'attachera à promouvoir l'engagement des citoyens et leur association à la prise de décision par une sensibilisation aux droits fondamentaux et la participation active, libre et fructueuse des groupes marginalisés, en particulier les femmes, les enfants et les personnes handicapées, atteintes d'albinisme, vivant avec le VIH/sida, lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles et intersexuelles. Pour améliorer la prestation de services et l'association des usagers à la planification, à la budgétisation et au suivi du développement local, un programme commun des Nations Unies sur la décentralisation et la gestion des affaires publiques au niveau local sera mis en place pour soutenir les structures de coordination et l'harmonisation de la planification du développement à l'échelon national et à l'échelon local. Une attention particulière sera accordée à l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales et au renforcement de la capacité des acteurs de niveau sous-national en termes de mise en œuvre.

25. Le programme vise à améliorer la collaboration au niveau des districts de manière à réduire les coûts de transaction et à rendre plus efficaces les interventions axées sur les perspectives économiques, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes. Le PNUD continuera d'épauler le Gouvernement en s'appuyant sur des plateformes de coordination de l'aide au développement et sur ses compétences et son expérience au Malawi dans ce domaine, mais aussi sur de nouvelles approches afin de s'adapter à l'environnement évolutif du financement du développement au niveau mondial ; il continuera également de donner au pays davantage de moyens pour attirer diverses formes de financement du développement, en s'inspirant de l'expérience du Rwanda qui a créé un fonds d'investissement national pour faire face aux changements climatiques. Dans le cadre d'un programme intégré d'appui à la commission nationale de planification, une assistance sera fournie pour que les cadres de planification et d'établissement de rapports soient en accord avec les objectifs de développement durable aux échelons national et local.

26. Le PNUD renforcera la coordination de l'appui fourni pour améliorer les données et coopérera pour ce faire entre autres avec la Commission nationale de planification et le Bureau national de la statistique. Ayant contribué à l'établissement de plus de 9 millions de cartes d'identité, le PNUD entend tirer parti de cette expérience pour, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, soutenir le renforcement de l'écosystème de données national et mieux rassembler et exploiter des données ventilées de qualité aux fins de la planification et de la programmation du développement, ce qui aura pour effet d'accroître l'utilisation de données aux fins de la planification, de mieux cibler les destinataires et les services et de responsabiliser l'administration, notamment par l'harmonisation des systèmes de collecte de ces données au niveau des secteurs et des districts. Le PNUD continuera de créer des liens et des interfaces avec d'autres systèmes publics ou privés pour optimiser l'utilisation de ces cartes.

27. Pour faire face à l'exclusion politique et économique, facteur de tensions et de conflits, le PNUD aidera à mettre en place une structure nationale au service de la paix à l'échelon national et au niveau des districts ; cette structure comprend entre autres des systèmes d'alerte rapide utiles pour repérer les éléments déclencheurs des conflits et pour créer des mécanismes de règlement de ceux-ci. Le PNUD s'appliquera entre autres à créer des comités pour la paix dans les districts et des comités de dialogue multipartite et à leur donner les moyens d'agir, à faciliter le dialogue national sur les questions litigieuses, par exemple en ce qui concerne le foncier ou l'accès aux ressources, à améliorer les compétences des dirigeants politiques en matière d'encadrement collaboratif et de dialogue et à accroître la participation des femmes et des jeunes à la paix et à la sécurité. En collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et avec les partenaires de développement, le PNUD compte créer un

programme intégré visant à aider les parties prenantes aux élections, notamment la Commission électorale du Malawi, à contribuer à la formation d'un consensus entre les parties en vue des élections tripartites prévues à partir de 2019, afin de garantir un processus crédible et pacifique. Il visera également à améliorer les pratiques opérationnelles et à faciliter un dialogue constructif concernant l'éducation civique et électorale, le recensement des électeurs sur la base des cartes nationales d'identités et la gestion des résultats et des conflits électoraux. Le PNUD incitera les partis politiques à promouvoir l'égalité des sexes, notamment en s'assurant de la prise en compte de cette problématique dans leurs politiques et leur application et que des efforts sont faits pour renforcer la participation des femmes et leur autonomie.

III. Administration du programme et gestion des risques

28. Le programme sera exécuté à l'échelle nationale, suivant les modalités les plus appropriées à chaque projet, afin d'obtenir concrètement et de la manière la plus efficace possible des résultats positifs et durables, recueillant l'adhésion de tout le pays. L'appui à la mise en œuvre au niveau national afin de pallier à l'insuffisance des capacités des partenaires d'exécution nationaux, et les interventions directes, permettront de préserver et de garantir la responsabilité du PNUD en cas de situation programmatique complexe.

29. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, tous les coûts directs associés à l'exécution des projets seront imputés auxdits projets. Les moyens du bureau de pays seront évalués pour s'assurer qu'ils suffisent à la bonne exécution du programme. Le bureau agira en coopération avec le centre de services régional et avec le Siège lorsqu'une assistance technique et administrative sera nécessaire. Quatre sources principales de risque exigent des stratégies d'atténuation : a) les atteintes à la sécurité et les tensions sociales, liées en particulier à la propriété foncière ou aux élections ; b) les phénomènes climatiques et les chocs qui s'y rapportent (inondations ou sécheresses) ; c) le manque d'incitations à la réforme et de moyens d'exécution et de gestion financière au niveau des districts et des sous-districts ; et d) l'incapacité à mobiliser des ressources auprès des principaux donateurs.

30. En matière de sécurité, il est prévu de coopérer avec le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et de continuer d'appuyer la consolidation de la paix et la cohésion sociale. En ce qui concerne le manque de moyens, il est prévu de mettre en place un plan de renforcement des capacités des partenaires nationaux dans les domaines de la gestion financière, de la gestion de projets et de la gestion des achats, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies appliquant la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. En matière de changements climatiques, des plans d'urgence détaillés en cas de catastrophe doivent être prévus en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Enfin, la stratégie de mobilisation des ressources sera renforcée par une meilleure communication et une meilleure visibilité auprès des donateurs, y compris les moins traditionnels, en tirant profit des moyens du centre de services régional du PNUD.

31. Les interventions seront modulées à la hausse ou à la baisse selon les ressources disponibles. La démarche retenue est celle d'un mécanisme d'adaptation en cas de crise destiné à ménager la souplesse et la réactivité nécessaires en cas de besoin. Des plans d'atténuation des risques seront mis au point pendant la préparation des programmes et projets, en collaboration avec les parties prenantes du pays. Des procédures accélérées pourront être adoptées pour intervenir en temps voulu dans les situations de crise et répondre efficacement aux nouvelles demandes d'appui adressées au PNUD. Le bureau de pays appliquera le plan de continuité des opérations en cas de crise entravant le déroulement normal de ses activités.

32. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

IV. Suivi et évaluation

33. Des cadres de résultats bien conçus sont essentiels pour assurer un suivi et une évaluation efficaces du programme de pays. Le PNUD veillera à ce que le cadre de résultats du programme soit conforme aux objectifs prioritaires fixés dans la Stratégie pour la croissance et le développement du Malawi 2017-2022, dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et dans le plan stratégique du PNUD 2018-2021 ainsi qu'avec les objectifs de développement durable, entre autres engagements souscrits au niveau national ou international. Compte tenu des enseignements tirés de l'évaluation du précédent programme de pays, il s'efforcera tout particulièrement de maintenir un nombre suffisant d'indicateurs traçables et qui donnent une image précise des résultats obtenus par rapport à ceux escomptés.

34. Le PNUD s'appuiera dans la mesure du possible sur les systèmes d'information et de données nationaux pour suivre sa contribution aux résultats nationaux, y compris les enquêtes et les recensements menés par le bureau national de la statistique. Il utilisera le cas échéant les données produites par les organismes internationaux pour suivre les progrès accomplis. Il contribuera au renforcement des systèmes actuels de données et d'information, à la fois du point de vue de la qualité, de l'analyse et de l'exploitation des données, créant ainsi la base sur laquelle s'appuiera le suivi du programme. A cet effet, il s'efforcera d'assurer l'interopérabilité des systèmes de données existants et de promouvoir un recours accru aux données à l'appui de la prise de décisions et du suivi des résultats en matière de développement. Dans le cadre d'un programme commun des Nations Unies, il appuiera la constitution d'un écosystème de données robuste en coordonnant le système statistique national de manière à réduire la fragmentation.

35. La collecte et l'analyse de données ventilées par sexe, lieu, âge, type de handicap et statut socioéconomique sont fondamentales pour planifier les programmes de lutte contre l'exclusion. Le PNUD collaborera avec des centres de recherche, avec la société civile et avec des groupes de réflexion au niveau local et international pour analyser les données socio-économiques susceptibles de faire ressortir les tendances concernant les vulnérabilités, la pauvreté, les revenus et les inégalités entre les sexes. Il prendra contact avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour accéder aux ressources, aux connaissances, aux données d'expériences et aux moyens régionaux ou internationaux afin d'aborder les problèmes auxquels sont confrontés les groupes marginalisés.

36. L'évaluation et le suivi des programmes de pays et des projets y relatifs se fera conformément au système de suivi prévu dans le plan-cadre pour l'aide au développement (PNUAD) et aux directives du PNUD, qui réservera au moins 1 % des ressources de ses programmes à ces tâches. Le PNUD évaluera les résultats des programmes à l'aune de son système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes y compris la part du budget et des dépenses consacrée à des initiatives tenant compte des disparités entre les sexes, comme moyen d'apprécier l'efficacité du programme en matière d'égalité des sexes.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Malawi (2019-2023)

Priorité ou objectif du pays : Augmenter la productivité, la compétitivité et la résilience du pays.

Réalisation 1 visée par le pnuad avec la contribution du Pnud : D'ici à 2023, diversification de l'économie, création d'entreprises plus inclusives, renforcement de l'esprit d'entreprise et amélioration de l'accès à l'énergie propre

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : Réduire la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.

| <i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i> | <i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i> | <i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i> | <i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i> | <i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i> |
|--|---|---|---|---|
| <p>1.1 Taux d'emploi par sexe, âge et langue maternelle</p> <p>Niveau de référence : 80 % (Bureau national de la statistique, 2013) (F : 74 %; H : 86 %)</p> <p>Niveau cible : % à déterminer (F : % à déterminer ; H : % à déterminer)</p> | <p>Rapport annuel du Bureau national de la statistique</p> <p>Évaluation indépendante des rapports stratégiques annuels du secteur</p> | <p>Produit 1.1 : Accès des femmes et des jeunes à l'emploi dans les zones cibles.</p> <p>Indicateur 1.1.1 : Nombre de nouveaux emplois créés par les entreprises bénéficiant du fonds Malawi Innovation Challenge Fund (MICF)</p> <p>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 650, dont 30 % occupés par des femmes</p> <p>Source de données : Rapports du MICF</p> | <p>Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme</p> <p>Ministère du développement international du Royaume-Uni, Agence allemande de coopération pour le développement</p> | <p>Ressources ordinaires 21 000 000</p> <p>Autres ressources 48 500 000</p> |
| <p>1.2 Part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique</p> <p>Niveau de référence : 7 % (2017)</p> <p>Niveau cible : 15 % (2022)</p> | <p>Évaluation de pays dans le cadre de l'initiative Énergie durable pour tous (quadriennale)</p> <p>Évaluation indépendante de l'accès à l'énergie (triennale)</p> <p>Évaluation de pays dans le cadre de l'initiative Énergie durable pour tous (quadriennale)</p> <p>Évaluation indépendante de l'accès à l'énergie (triennale)</p> | <p>Indicateur 1.2.1 : Nombre d'entrepreneurs privés pouvant accéder aux marchés régionaux et internationaux et aux capitaux voulus pour réduire les risques liés aux investissements et à la croissance des entreprises.</p> <p>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : à déterminer</p> <p>Source de données : Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme</p> <p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de certifications accordées par un organisme national accrédité de certification des produits.</p> <p>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 10 ; Source de données : Rapport annuel du Bureau de la normalisation</p> | <p>Ministère du développement international du Royaume-Uni, Agence allemande de coopération pour le développement</p> <p>ONUDI, FIDA, Gouvernement norvégien</p> | |

1.3 Nombre d'habitants des zones rurales ayant accès à l'énergie propre

Niveau de référence :
0-1 300 500 personnes (2017)

Niveau cible :
1 335 700 personnes, dont 30% de femmes

Produit 1.3 : Mise en place, au niveau national et infranational, de solutions inclusives et durables pour accroître le rendement énergétique et parvenir à l'accès universel aux énergies modernes (en particulier les sources d'énergie renouvelables non reliées au réseau).

Indicateur 1.3.1 : Part des ménages ayant accès à moindre coût à une énergie propre et durable.

Niveau de référence : 7 % ; **Niveau cible :** 15 % (niveau général) ; 30 % (ménages dirigés par une femme) ; 40 % (ménages dont un membre est handicapé).

Source de données : Département des services énergétiques

Ministère des ressources naturelles, de l'énergie et des mines (départements de l'énergie, de l'environnement, des forêts et des changements climatiques), FEM, donateurs bilatéraux

Indicateur 1.3.2 : Capacité de production énergétique totale des miniréseaux desservant les populations rurales

Niveau de référence : 56 kW; **Niveau cible :** 2 000 kW

Source de données : Département des services énergétiques

Priorité ou objectif du pays : Lutter activement contre les changements climatiques, prévenir les catastrophes et améliorer la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Réalisation 2 visée par le pnuad avec la contribution du pnud : D'ici à 2023, accroissement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et accès équitable à des écosystèmes sains et à des moyens de subsistance durables.

Réalisation 3 correspondante du plan stratégique : Renforcement de la résilience aux chocs et aux crises

2.1 Indice de la pauvreté multidimensionnelle (par sexe, lieu, revenu et âge)

Niveau de référence :
0,273 (Rapport sur le développement humain (RDH), 2016)

Niveau cible : 0,260 (RDH, 2023)

Produit 2.1 : Augmentation des interventions, du financement et des partenariats en vue de l'adaptation aux changements climatiques, de leur atténuation et de la gestion des risques de catastrophe dans tous les secteurs.

Indicateur 2.1.1 : Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en œuvre des stratégies d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de ceux-ci et de gestion des risques de catastrophe, notamment grâce à la coopération Sud-Sud ou trilatérale.

Niveau de référence : 5 ; **Niveau cible :** 21

Source des données : Département de la gestion des catastrophes

Ministère des ressources naturelles, de l'énergie et des mines, Département de la gestion des catastrophes,

Ressources ordinaires
26 000 000

Autres ressources :
15 000 000

2.2 Coefficient de Gini Enquête intégrée sur les ménages

Niveau de référence :
46,1 RDH (RDH, 2016)

Niveau cible : 40,0 [valeur en 2005] Évaluations indépendantes

Indicateur 2.1.2 : Part des dépenses publiques affectée à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation.
Niveau de référence : 3,5 % ; **Niveau cible :** 7 % ; **Source de données :** Examens indépendants des dépenses publiques dans le

2.3 Pertes économiques liées aux risques naturels (notamment risques géophysiques et climatiques) en proportion du produit intérieur brut

Niveau de référence : 12,74 % (2016) (Rapport sur les objectifs de développement durable 2016)

Niveau cible : moins de 10 % (2 023)

domaine climatique et en matière de réduction des risques de catastrophe 2014, 2018 et 2021

Indicateur 2.1.3 : Pourcentage de plan sectoriels prévoyant des mesures de réduction des risques climatiques et d'adaptation à ceux-ci.

Niveau de référence : 20 % ; **Niveau cible :** 70 % ;

Source de données : Examens indépendants des dépenses publiques dans le domaine climatique et en matière de réduction des risques de catastrophe 2014, 2018 et 2021

UNICEF, PAM, Banque mondiale, FEM, Fonds vert pour le climat, Gouvernement chinois

Produit 2.2 : Augmentation de la capacité d'adaptation des ménages ruraux et réduction de leur vulnérabilité aux risques climatiques

Indicateur 2.2.1 : Part de la population dans les zones cibles ayant accès aux données nécessaires sur le climat ainsi qu'à un système d'alerte précoce.

Niveau de référence : 10 % de la population dans les zones cible (hommes : 628 620 ; femmes : 663 136 ; 60% des personnes handicapées)

Niveau cible : 17 % de la population dans les zones cible (hommes : 1 093 242 ; femmes : 1 154 912). Cible à confirmer pendant la phase initiale du projet de modernisation des systèmes d'information climatique et d'alerte précoce

Source des données : rapports indépendants

Priorité ou objectif du pays : Bonne gouvernance

Réalisation 3 visée par le pnuad avec la contribution du pnud : D'ici à 2023, améliorer l'accès des bénéficiaires, aux niveaux central et local, à des institutions responsables et efficaces ayant recours à des données ventilées de qualité, proposant des services intégrés et favorisant la participation citoyenne et le respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

Réalisation 2 correspondante du plan stratégique : Accélérer les transformations structurelles au service du développement durable

| | | | | |
|--|---|--|---|---|
| <p>3.1 Pourcentage des institutions publiques jugées intègres et efficaces</p> | <p>Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique , Rapport annuel</p> | <p>Produit 3.1 : Aptitude du Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, de la Commission des droits de l'homme, du service pénitentiaire, du système judiciaire, des services d'aide juridique et de l'institut de conseil juridique à appliquer et suivre l'application de politiques, de lois et de stratégies pour un accès équitable à la justice.</p> | <p>Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, institut de conseil juridique, systèmes judiciaire et pénitentiaire, police, Ministère des femmes, des enfants, de personnes handicapées et de la protection sociale, ONU-Femmes, UNICEF, UE, USAID, Agence allemande de coopération pour le développement, Ministère britannique du développement international, Agence irlandaise de développement, Ambassade de Norvège, Société des juristes du Malawi, cabinet présidentiel, Parlement, ministères, départements et agences, Bureau de la lutte contre la corruption, Bureau du comptable général, Bureau du vérificateur général, Bureau de déclaration du patrimoine, Bureau du directeur des marchés publics, Commission des droits de l'homme</p> | <p>Ressources ordinaires : 5 100 000</p> <p>Autres ressources : 5 470 588</p> |
| <p>Niveau de référence : 59,5 % (2017) ;</p> <p>Niveau cible : 62 % (2023)</p> | | <p>Indicateur 3.1.1 : Nombre de mises en liberté facilitées par les assistants juridiques de la police, des tribunaux, des prisons et des établissements pour mineurs.</p> | | |
| | | <p>Niveau de référence : 73 389 (2017) ; Niveau cible : 81 789 (2023).</p> | | |
| | | <p>Source des données : Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles</p> | | |
| | | <p>Indicateur 3.1.2 : Pourcentage d'affaires ou de plaintes relatives aux droits de l'homme ayant donné lieu à une enquête de la Commission des droits de l'homme et résolues par celle-ci dans les 12 mois suivant leur signalement.</p> | | |
| | | <p>Niveau de référence : 59 % (2016) ; Niveau cible : 60 %</p> | | |
| | | <p>Source de données : Rapports de la Commission des droits de l'homme.</p> | | |
| | | <p>Indicateur 3.1.3 : Existence d'un mécanisme de promotion et de protection des groupes marginalisés, à savoir les femmes, les enfants et les personnes handicapées, atteintes d'albinisme, lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuelles et intersexuées.</p> | | |
| | | <p>Niveau de référence : 0 (2017). Niveau cible : 1 (2023).</p> | | |
| | | <p>Source de données : Commission des droits de l'homme</p> | | |

Produit 3.2 : Acquisition par les administrations désignées des capacités fondamentales nécessaires à l'amélioration de la transparence et de la responsabilité

Indicateur 3.2.2 : Nombre de réformes visant à améliorer la transparence et la responsabilisation des administrations publiques

Niveau de référence : à déterminer ; **Niveau cible** : à déterminer

Source de données : Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles

du Malawi
Commission des lois,
Bureau du médiateur,
médias, Bureau de
l'aide juridique.

Cabinet présidentiel
(département du
contrôle de
l'exécution),
Ministère des
finances, de la
planification
économique et du
développement,
Ministère de la justice
et des affaires
constitutionnelles,
Bureau du médiateur,
Parlement, Bureau de
la lutte contre la
corruption, ONU-
Femmes, UNICEF,
UE, USAID,
Ministère britannique
du développement
international, Agence
irlandaise de
développement,
Ambassade de
Norvège.

**Ressources
ordinaires : 5 560 000**

**Autres ressources :
5 500 000**

Produit 3.3 : Acquisition par les administrations centrales et locales des capacités nécessaires pour concevoir et gérer des systèmes de planification, de suivi et d'évaluation reposant sur des données factuelles aux fins de la prestation efficace de services profitant à tous et du développement.

Indicateur 3.3.1 : Existence d'un mécanisme viable visant à financer la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national et infranational.

Niveau de référence : 0 (2017) **Niveau cible** : 1 (2023)

Source de données : Ministère des finances, de la planification économique et du développement

Ministère des
femmes, des enfants,
de personnes
handicapées et de la
protection sociale,
Conseils locaux,
Commission des
finances des
administrations
locales, Département
de l'environnement,
ONU-Femmes,
UNICEF, FENU, UE,
USAID, Agence
allemande de

**Ressources
ordinaires :
2 500 000**

**Autres ressources :
2 500 000**

Indicateur 3.3.2 : Nombre de conseils locaux dotés de systèmes de planification, de suivi et d'évaluation intégrant des cibles de développement pour les groupes marginalisés, notamment les femmes, les jeunes, les enfants et les personnes atteintes d'albinisme ou de handicap.

Niveau de référence : 0 (2017) **Niveau cible** : 25 (2023)

Source de données : Ministère des administrations locales et du développement rural.

Produit 3.4 : Acquisition des apacités nécessaires à l'utilisation des technologies numériques et de données ventilées de qualité aux fins d'une meilleure prestation de services publics, entre autres fonctions administratives.

Indicateur 3.4.1 : Nombre d'institutions publiques utilisant les cartes nationales d'identité pour la prestation et le suivi des services.

Niveau de référence : 1 (2018) ; **Niveau cible** : 12 (2023)

Source de données : Bureau national de l'état civil

Indicateur 3.4.2 : Nombre de secteurs disposant de mécanismes de collecte et d'analyse de données fournissant des données ventilées pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, par collecte traditionnelle (par exemple par enquêtes), par systèmes d'établissement de rapports ou par de nouvelles méthodes (par exemple par traitement de mégadonnées)

Niveau de référence : 0 ; **Niveau cible** : 16

Source de données : Ministère des finances, de la planification économique et du développement

coopération pour le développement, Ministère britannique du développement international, Agence irlandaise de développement.

Bureau national de l'état civil, cabinet présidentiel, Banque mondiale, organismes des Nations Unies,

Ressources ordinaires : 1 000 000

Autres ressources : 1 500 000

Priorité ou objectif du pays : Bonne gouvernance

Réalisation 4 visée par le PNUAD avec la contribution du PNUD : D'ici à 2023, renforcement des institutions de pérennisation de la paix, de lutte contre l'exclusion et de démocratie participative.

Réalisation 2 correspondante du plan stratégique : Accélérer les transformations structurelles en faveur du développement durable

4.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et dans les administrations locales (indicateur du développement durable 5.5.1 et Stratégie pour la

Commission électorale du Malawi

Produit 4.1 : Le Parlement, la Commission électorale du Malawi, le Centre pour le multipartisme et certains acteurs non étatiques sont en mesure d'exécuter les fonctions nécessaires à une participation et une représentation sans exclusive

Commission électorale du Malawi, organisations de la société civile, ONU-Femmes, Ministère britannique du développement

Ressources ordinaires : 2 750 000

Autres ressources : 5 440 000

croissance et le développement du Malawi)

Niveau de référence :

17 % (2014) ;

Niveau cible : 40 % (2023)

4.2 Liberté et crédibilité des élections à des postes exécutifs et législatifs et impartialité des lois et cadres électoraux.

Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique, Rapport annuel.

Niveau de référence :

19 % (2015) ;

Niveau cible : 60 % (2023)

Clef de lecture :

0-39% = faible ;

40-59% = moyen ;

60-79% = élevé ;

80-100 = très élevé

4.3 Taux de participation électorale, ventilé par sexe et par âge

Commission électorale du Malawi

Indicateur 4.1.1 : Proportion des partis politiques représentés au parlement et mise en place de politiques efficaces en faveur de l'égalité des sexes.

Niveau de référence : 0 (2017) ; **Niveau cible :** 75 %

Source des données : Centre pour le multipartisme

international, Ambassade de Norvège, Union européenne.

Produit 4.2 : Adoption d'une structure nationale au service de la paix tenant compte des disparités entre les sexes et dotée de systèmes de suivi et d'alerte précoce en cas de conflit au niveau national et au niveau des districts.

Cabinet présidentiel, Commission électorale du Malawi, Comité des affaires publiques, conseils locaux, comités de

Ressources ordinaires : 1 000 000

Autres ressources : 2 859 412

dialogue multipartite, ONU-Femme, comités de district pour la paix, organisations de la société civile.

Niveau de référence :

71 % (2014)

Niveau cible : 80 % (2023)

Indicateur 4.2.1 : Existence de mécanisme nationaux et sous-nationaux de coordination et de suivi aux fins de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix.

Niveau de référence : 0 (2017) ; **Niveau cible :** 1 (2023)

Source de données : Rapports du cabinet présidentiel

Indicateur 4.2.2 : Proportion de comités de district pour la paix où le rapport homme-femmes est au moins de 40 :60.

Niveau de référence : 3 , **Niveau cible :** 28

Source de données : Cabinet présidentiel